



Responsable de la publication
Dr Jean-Marc Stéphan
Responsables de la rédaction
Dr Isabelle Marquat
Dr Florence Paturel
et **Dr Yunsan Méas**



ÉDITORIAL

Vous, médecin acupuncteur et la pandémie à Coronavirus SARS-CoV-2 ?

La pandémie de cette nouvelle maladie dénommée Covid-19, dont le nom abrégé, «Co» signifie «corona», «vi» pour «virus» et «d» pour «disease (maladie)» due au Coronavirus SARS-CoV-2, a engendré en ce début de mois de septembre, selon le Johns Hopkins University, près de 27 millions de cas, 863 260 décès dans le monde, dont 30 730 (au 5 septembre) en France. Le monde entier a été paralysé et de nombreux secteurs économiques continuent à vivre au ralenti.

Dr Jean-Marc Stéphan,
Président du
Syndicat National
des Médecins
Acupuncteurs
de France
(SNMAF)

L'ampleur du choc sanitaire sur l'économie française est abyssale : le PIB s'est contracté de 13,8 % au deuxième trimestre et l'Hexagone s'enfonce dans la récession¹. Et pourtant nous avons déjà connu récemment une semblable pandémie mondiale, sans que cela ne fasse ni la une des journaux, ni ne détruise l'économie ou préoccupe la société. Ainsi, celle due au virus de la grippe de Hong Kong (H3N2) avait causé un million de décès dans le monde entre 1968 et 1970, dont un peu plus de 31 000 en France et toutefois n'avait fait aucun vague². En effet, à l'époque, les politiques et les médias l'ont quasi ignorée du fait sans doute du contexte de la Guerre froide associé à l'optimisme des Trente glorieuses (1945-1973), à l'après mai 68 et à sa dynamique de progrès. Pourtant, on observait de nombreuses fermetures d'écoles, d'administrations, de services, de commerces et aussi d'importantes perturbations dans les transports.

Une gestion inédite

Aucun confinement, aucune mesure sanitaire ne fut prise malgré l'afflux de malades graves. Cependant, cette pandémie H3N2 de 1968 a permis de mobiliser les moyens pour renforcer les systèmes de surveillance, comme le réseau international de l'OMS qui, le premier, a sonné l'alarme pour Covid-19. Mais quelles que soient les mesures sanitaires, préventives (distanciation, masque, etc.) ou curatives (thérapie curative, vaccins, etc.), elles ne pourront être efficaces que si les institutions internationales, la communauté médicale, les pouvoirs publics et la population même y sont préparés et y adhèrent pleinement. Comme nous le montre cette pandémie, rien n'est gagné où l'on a navigué à vue sans cesse en fonction des certitudes des uns et des autres, louvoyant entre les « spécialistes » scientifiques, « spécialistes » politiques et « spécialistes » des médias rendant délicates et difficiles la planification des interventions et la volonté politique de tout mettre en œuvre.



SNMAF

Syndicat National
des Médecins
Acupuncteurs
de France
79, rue de
Tocqueville
75017 Paris
Tél. 03 27 43 83 11
Fax 09 58 53 75 40

● ● ● ÉDITORIAL

“Nous avons déjà connu récemment une semblable pandémie mondiale, sans que cela ne fasse ni la une des journaux, ni ne détruise l'économie ou ne préoccupe la société.”

Un syndicat mobilisé

Quoi qu'il en soit, le SNMAF n'est pas resté les bras croisés. En effet, mi-mars, vous avez toutes et tous reçu un courriel de la Direction Générale de la Santé, nous indiquant les modalités de mise à disposition des masques pour les professionnels de santé exerçant dans les zones où le virus circulait activement. Ainsi, des masques chirurgicaux ou de norme FFP2, selon les indications et la disponibilité de ces derniers, étaient mis à la disposition des médecins et des infirmiers pour leur permettre d'assurer les prises en charge de patients. Le souci, c'est que rien n'arrivait, y compris dans les zones où l'épidémie flambait..., les médecins assumaient leur devoir en exposant leur santé. Ils travaillaient bien souvent sans masque et sans solution hydroalcoolique. Il fallut attendre mi-avril, soit quasiment un mois, avant d'obtenir de votre officine votre quota de dix-huit masques chirurgicaux. Par contre, aucun masque FFP2 ne fut délivré, sauf exception !

Devant la pénurie annoncée et la flambée des prix, le SNMAF décida donc de commander 5 000 masques FFP2 sur le site stopCovid du ministère Français de l'Économie et des Finances à un tarif raisonnable dès le mois d'avril 2020... que nous avons reçus...mi juillet ! En effet, les masques furent commandés par un intermédiaire du Ministère en Chine, avec toutes les contraintes administratives possibles, en termes de dédouanement, de déchargement des masques à l'aéroport Roissy-CDG, etc.

Malgré tous les aléas, la commande est enfin parvenue à tous leurs destinataires. Ces masques serviront encore car, à partir du 5 octobre 2020, la DGS stoppe les dotations et les médecins libéraux devront disposer d'un stock d'équipements de protection individuelle pour trois semaines, constitué à leurs frais.

Port du masque FFP2 recommandé

Quoi qu'il en soit, le SNMAF n'est pas resté inactif. Car, si nous avons bien reçu les masques chirurgicaux, ceux-ci sont totalement insuffisants en protection pour nous, médecins acupuncteurs qui travaillons au plus près du corps du patient, même si les chirurgiens-dentistes ou les ORL sont bien plus à risque. Et le SNMAF, qui a participé à l'élaboration du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des soins par acupuncture en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 », en association avec le Collège Français d'Acupuncture (CFA-MTC, société savante d'acupuncture), sous la présidence du Dr Henri Yves Truong Tan Trung et la Fédération des Acupuncteurs pour leur Formation Médicale Continue (FA.FOR.MEC), sous la présidence du Dr Marc Martin, recommande le port du masque FFP2, surtout si vous examinez la langue⁴. Durant la période de confinement, le SNMAF a publié également sur le site www.acumedsyn.org les différentes mesures d'aide à l'accompagnement économique. De nombreux confrères ont pu ainsi disposer à partir du 30 avril d'une indemnisation par l'Assurance Maladie (amelipro), éventuellement du fonds de solidarité financé par l'État et les Régions (1 500 €).

Bref, comme vous l'avez compris, le SNMAF n'est pas resté les bras croisés et ne restera pas les bras croisés en cette période difficile qui risque de perdurer encore de longs mois. ●

Dr Jean-Marc Stéphan,
Président du
Syndicat National
des Médecins
Acupuncteurs
de France
(SNMAF)

1. Fouquet C. Chute historique du PIB de la France, à -13,8 % au deuxième trimestre. Les Echos. Publié le 31/07/2020. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/chute-historique-du-pib-de-la-france-a-138-au-deuxieme-trimestre-1227614>.
2. GEO avec l'AFP. La grippe de 1968, une pandémie qui n'a pas fait de vague. Publié le 05/05/2020 [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.geo.fr/histoire/la-grippe-de-1968-une-pandemie-qui-na-pas-fait-de-vague-200598>.
3. Barry S, Fauré M. Et la grippe de Hong-Kong s'abattit sur la France (1968-1970). Sud Ouest. Publié le 04/05/2020. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.sudouest.fr/2020/05/04/et-la-grippe-de-hong-kong-s-abattit-sur-la-france-1968-1970-7458530-10275.php>.
4. Truong Tan Trung HY, Bidon S, Clément P, Huchet A, Martin M, Nguyen J, Stéphan JM, Clotilde Royer C, Andrès G, Beaufreton P et al. Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des soins par acupuncture en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Acupuncture & Moxibustion. 2020;19(1):111-114. Publié sur le site du SNMAF le 06/05/2020. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : https://www.meridiens.org/acumedsyn.org/images/Recommandation_CFA_Covid-06_05.pdf.

EN SAVOIR PLUS

Pratique de l'acupuncture en milieu hospitalier

Récemment, un adhérent, faisant partie de l'équipe enseignante de la Capacité d'acupuncture, m'interpellait sur le fait qu'un médecin sans avoir la Capacité d'acupuncture et/ou un DIU d'acupuncture délivrés par les facultés de Médecine de Strasbourg, Montpellier-Nîmes, Nantes ou Paris XIII-Bobigny puisse exercer en milieu hospitalier.

Il s'indignait car ce médecin avait juste validé un DIU enseigné à Paris d'une durée d'un an d'étude et sans avoir réalisé de stage clinique ou pratique. Il s'agit en l'occurrence du Diplôme Inter-Universitaire d'Acupuncture Scientifique de Paris Sud et de Lyon I. Effectivement, ce DIU offre des cours théoriques sur le principe de classe inversée avec 100 heures de cours à distance selon le principe d'E-learning ; 144 heures dont 18 heures de travaux pratiques de cours présentiels ; 18 heures de travaux pratiques, une session d'observation pratique optionnelle chez le praticien (20 heures) et un mémoire de fin d'études.

Bref, à comparer à la Capacité d'Acupuncture médicale reconnue « qualifiante » par le Conseil National de l'Ordre des Médecins et accessible aux médecins ayant validé l'année de DIU d'Initiation à l'acupuncture médicale.

La question est donc de savoir si on peut pratiquer l'acupuncture avec un diplôme obtenu en un an de 244 heures sans stage obligatoire alors que la Capacité se fait en deux ans et mémoire. Le nombre d'heures d'études est variable selon les facultés : ainsi respectivement en enseignement théorique, dirigé et en stage hospitalier et/ou chez praticien, on note à Paris XIII : 280h, 70h, 120 heures, soit 470 heures ; à Nantes : 293h, 50h,14h, soit 357 heures ; à Strasbourg : 264h, 50h, 140h, soit 454 heures ; à Montpellier-Nîmes : 290h, 290h (pratique), soit 580 heures. Il ne faudra pas oublier de rajouter les heures du DIU d'initiation qui s'effectue sur une année. Selon les facultés, cela varie : 90h à Montpellier-Nîmes, à 135 heures à Nantes ; 184 h à Paris ; 136 h à Strasbourg ; 108 h (dont 20h en stage clinique) à l'UFR médecine de l'Université de Rouen-Normandie.

Une pratique de l'acupuncture encadrée

En résumé, nous avons une moyenne de 601 heures d'enseignement pour être titulaire de la Capacité d'acupuncture à comparer aux 244 heures du DIU d'acupuncture scientifique, mais aussi à comparer aux 800 à 960 heures d'enseignement réalisé par les écoles d'acupuncture formant des non-médecins s'exposant à l'exercice illégal de la médecine et dont le SNMAF réclame depuis longtemps les fermetures (voir dernier bulletin n°27⁵). ● ● ●

“La question est de savoir si on peut pratiquer l'acupuncture avec un diplôme obtenu en un an de 244 heures sans stage obligatoire alors que la Capacité se fait en deux ans et mémoire.”

● ● ● EN SAVOIR PLUS

“La pratique de l’acupuncture en France est réservée aux médecins titulaires de la Capacité de médecine en acupuncture et aux sages-femmes détentrices du DIU d’acupuncture obstétricale.”

Je répète donc que la pratique de l’acupuncture en France est réservée aux médecins titulaires de la Capacité de médecine en acupuncture et aux sages-femmes détentrices du DIU d’acupuncture obstétricale. L’article 4161-1 du code de la santé publique note « *exerce illégalement la médecine toute personne qui prend part habituellement ou par direction suivie, même en présence d’un médecin, à l’établissement d’un diagnostic ou d’un traitement de maladie congénitale ou acquise, réelle ou supposée, par acte personnel, consultation verbale ou écrite ou par tous autres procédés quels qu’ils soient, ou pratique l’un des actes professionnels prévus dans une nomenclature fixée par arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de l’Académie nationale de médecine sans être titulaire d’un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l’article L 4131-1 et exigé pour l’exercice de la profession de médecin ou sans être bénéficiaire des dispositions spéciales mentionnées aux articles L 4111-2 à L 4111-4, L 4111-7, L 4112-6, L 4131-2 à L 4131-5* »⁶.

Et donc ce médecin, même non titulaire de la Capacité exerce légalement et peut donc en toute quiétude exercer l’acupuncture en milieu hospitalier selon les principes du serment d’Hippocrate, qui même s’il n’a pas de valeur juridique, stipule « *Je n’entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.* »⁷.

Par ailleurs, il faut aussi rappeler que la pratique de l’acupuncture au sein d’un établissement hospitalier est également possible si l’établissement a souscrit un protocole de coopération au sens de l’article 51 de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui permet ainsi la mise en place, à titre dérogatoire et à l’initiative des professionnels sur le terrain (inscrits à l’art. L. 4011-1 du Code de la santé publique), de transferts d’actes ou d’activités de soins et de réorganisation des modes d’intervention auprès des patients^{8,9}. Ce qui signifie par exemple qu’une infirmière ou un kinésithérapeute peut exercer l’acupuncture en milieu hospitalier, après avoir signé un contrat selon les termes de la loi HPST et exercer sous la responsabilité du médecin chef de service. ●

Dr Jean-Marc Stéphan

5. Stéphan JM. Lettre ouverte aux Agences Régionales de Santé et au Conseil National de l’Ordre des Médecins. Bulletin n°27, octobre 2019.
6. Légifrance. République Française. Code de la Santé publique. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l’URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20100319>.
7. CNOM. Le serment d’Hippocrate. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l’URL : <https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/devoirs-droits-serment-dhippocrate>.
8. Légifrance. République Française. Code de la Santé publique. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l’URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020879475&categorieLien=id>.
9. Ministère de la Santé et des sports. La loi HPST à l’hôpital. Les clés pour comprendre. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l’URL : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_loi_HPST.pdf.

SONDAGE

Les Français ont une bonne image de l’acupuncture selon le sondage Harris

Le 29 novembre 2019, un sondage Harris sur les médecines douces¹⁰ portant sur 1 500 personnes montraient que 72 % du panel des sondés (1 500 personnes) utilisent l’acupuncture. 87 % du panel perçoit les médecines douces (homéopathie 72 %, ostéopathie 82 %) comme utiles en tant que pratiques complémentaires à la médecine allopathique. Mais seuls 41 % les jugent efficaces sur les pathologies graves. Elles sont jugées moins crédibles, moins efficaces et moins encadrées que la médecine allopathique. Le tarif des consultations reste un obstacle. La plupart des répondants estiment que les médecines douces devraient être remboursées au même titre que la médecine générale par la sécurité sociale et les mutuelles. Une attention particulière a été demandée par les sondés à la formation des praticiens. 90 % d’entre-eux indiquent accorder une importance particulière à leur formation et réclament un encadrement plus rigoureux de ces disciplines à travers notamment des diplômes et des certifications. Pour certaines spécialités, comme l’homéopathie, la diététique ou acupuncture, les Français auraient tendance à privilégier un praticien ayant un diplôme reconnu de professionnel de santé.

Bref, on en revient à ce que le SNMAF réclamait à corps et à cris déjà dans son précédent bulletin, à savoir une fermeture ferme et définitive de ces multitudes écoles d’acupuncture qui foisonnent partout en France et qui délivrent des diplômes¹¹ sans grande valeur médicale ou scientifique et ouvrant la porte à l’exercice illégal de la médecine.

Le SNMAF a déjà effectué quelques signalements aux Agences Régionales de Santé, mais en cette période de pandémie, les réponses se font attendre.

Quoi qu’il en soit, voici les propositions du SNMAF :

- l’acupuncture doit rester du domaine médical ;
- la formation doit être assurée par l’Université dans les UFR de médecine ;
- mise à plat de tous les enseignements hors universitaires et fermeture de toutes les écoles de formation ;
- initiation à l’acupuncture dès les premières années du cycle de formation des médecins ;
- création d’un D.I.U pour les para-médicaux hospitaliers (infirmier.e.s, kinésithérapeutes)
- possibilité d’aide du médecin acupuncteur par un assistant médical, selon l’arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l’exercice de l’activité d’assistant médical¹².



10. Rapport Harris - Etude sur les Français et les médecines douces pour Santéclair. [Consulté le 06/09/2020]. Disponible à l’URL : <https://www.slideshare.net/HarrisInteractiveFrance/rapport-harris-etude-sur-les-français-et-les-médecines-douces-pour-santclair>.
11. Stéphan JM. Lettre ouverte aux Agences Régionales de Santé et au Conseil National de l’Ordre des Médecins. Bulletin n°27, octobre 2019.
12. Arrêté du 7 novembre 2019 relatif à l’exercice de l’activité d’assistant médical. Légifrance. Disponible à l’URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039364029&categorieLien=id...>

“90 % des sondés indiquent accorder une importance particulière à la formation des praticiens et réclament un encadrement plus rigoureux des disciplines à travers notamment des diplômes et des certifications”

SAVE THE DATE

Voyage d'études à Munich, la capitale de la Bavière

Un voyage d'études à Munich (Allemagne), capitale du Land de Bavière où l'acupuncture médicale hospitalière est très développée, est proposé du 27 février au 13 mars 2021.

Cet événement est le début d'une coopération-rapprochement avec la DÄGfA (Deutsche Ärztgesellschaft für Akupunktur)¹³ qui est membre de l'ICMART¹⁴, l'université Ludwig-Maximilians-Universität München (LMU)¹⁵ Klinikum, l'ASMAF-EFA (Association Scientifique des Médecins Acupuncteurs de France - Ecole Française d'acupuncture)¹⁶ et le SNMAF. La société allemande de médecins acupuncteurs à but non lucratif (DÄGfA), forte de quelque 8 300 membres est synonyme de compétence et d'expérience en acupuncture et médecine chinoise. Depuis 1951, la plus ancienne société allemande d'acupuncture s'engage dans un niveau élevé pour la formation d'acupuncture chez les médecins.

La DÄGfA dont le siège est à Munich favorise l'acupuncture dans la pratique, l'enseignement, la recherche ainsi que par les relations publiques. Elle édite une revue référencée par l'éditeur international Elsevier : « Acupuncture and Related Therapies »¹⁷, et autres magazines pour les patients et les médecins, comme le « Deutsche Zeitschrift für Akupunktur (DZA) », journal allemand d'acupuncture (DZA). Le DZA représente la recherche scientifique et l'application pratique de l'acupuncture dans la clinique et la pratique. En tant que revue d'acupuncture la plus éditée en dehors de la Chine, elle est l'organe officiel de la DÄGfA et autres sociétés spécialisées en Allemagne. La DZA paraît quatre fois par an avec un tirage d'un peu plus de 15 000 exemplaires.

La LMU Klinikum, où auront lieu les stages, avec ses deux sites munichoïses Campus Großhadern et Campus Innenstadt compte parmi les plus grands hôpitaux universitaires d'Allemagne et d'Europe. Chaque année, environ 500 000 patients font confiance à la compétence,



La Cathédrale Notre-Dame de Munich (Frauenkirche) du XV- XVIe vue depuis le clocher de l'église Saint-Pierre et la place Marienplatz (« place Sainte-Marie », place du centre de Munich fondée en 1158.

13. DÄGfA. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.daegfa.de/AerztePortal/Home.aspx>.

14. L'International Council of Medical Acupuncture and Related Techniques (ICMART) est la seule société internationale d'acupuncture médicale comprenant plus de 80 sociétés membres d'acupuncture dans le monde, dont la fédération française d'acupuncture, la FA.FOR.MEC. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.icmart.org/>.

15. L'université Louis-et-Maximilien de Munich (Ludwig-Maximilians-Universität München, LMU) est une université fondée en 1472 à Ingolstadt et transférée en 1826 à Munich. L'université est considérée comme l'une des plus renommées d'Europe et a eu obtenu trente-quatre lauréats au prix Nobel. Elle porte le titre d'Elite-Universität et a été retenue en 2006 par le programme d'initiative d'excellence allemande.

16. ASMAF-EFA. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://asmaf-efa.org/>.

17. <https://www.journals.elsevier.com/acupuncture-and-related-therapies/>

●●● SAVE THE DATE

aux soins et à l'engagement des équipes soignantes dans 29 cliniques spécialisées, douze instituts et sept départements ainsi que dans les 50 centres interdisciplinaires¹⁸. Ainsi certains stages concernant la procréation médicale assistée par médecine chinoise et acupuncture pourront avoir lieu à la « klinik und Poliklinik für Frauenheilkunde und Geburtshilfe » (Clinique et polyclinique de gynéco-obstétrique)¹⁹, ou ceux concernant la prise en charge de la douleur dans le service d'anesthésie « Leitung Interdisziplinäre Schmerzambulanz - Campus Innenstadt » (centre ambulatoire interdisciplinaire de la douleur)²⁰ du Prof. Dr. Dominik Irnich réputé dans le domaine de la douleur²¹ et également Président de la DÄGfA.

Par ailleurs, au cours de ce séjour, outre la visite du lieu de production et l'entrepôt de la société Asia-med GmbH (fabrication et contrôle aiguilles d'acupuncture : acupunctureworld.com), il est prévu bien sûr de découvrir la magnifique ville de Munich (photo) mais aussi, entre autres villes, Nuremberg et Ratisbonne.

Nous prenons une vingtaine de stagiaires au maximum, donc n'hésitez pas à contacter rapidement le Dr Florence Phan-Choffrut, responsable de l'organisation de ce stage à l'adresse : phan-choffrut@wanadoo.fr. Nous n'aurons pas de place pour tout le monde.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès verbal de l'assemblée Générale du 23 novembre 2019

Le Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF), dont le siège social est 79 rue de Tocqueville 75017 Paris a tenu son assemblée générale le samedi 23 novembre 2019 à 13h à la salle de Conférence de l'Hôtel Thon, 17 Avenue du Boulevard à Bruxelles (Belgique). Vous trouverez le compte-rendu complet sur le site du SNMAF : www.acumedyn.org, rubrique information praticiens.

Outre les autres sujets débattus (rapport moral, financier, les relations avec les autres structures de l'Acupuncture - FAFORMEC, CNP-MA, CFA-MTC, Collège des Enseignants du DIU et de la capacité, Revues-, les relations avec les non-médecins et exercice illégal de la médecine acupuncturale et de la médecine chinoise, et autres questions diverses), a été voté le renouvellement du CA et du Bureau. Quitus ont été donnés au rapport moral du Président et au rapport financier de la Trésorière.

18. LMU Klinikum. [Consulté le 03/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.lmu-klinikum.de/>.

19. LMU Klinikum. EndoReproMed München. [Consulté 3/9/2020]. Disponible à l'URL :

<http://www.klinikum.uni-muenchen.de/Hormon-und-Kinderwunschzentrum/de/kinderwunsch/behandlungen/komplementaerverfahren/tcm/index.html>.

20. LMU Klinikum. Klinik für anaesthesiologie. [Consulté 3/9/2020]. Disponible à l'URL :

<http://www.klinikum.uni-muenchen.de/Klinik-fuer-Anaesthesiologie/de/patienteninfo/innenstadt/schmerzambulanz/kontakt/index.html>.

21. Vickers AJ, Vertosick EA, Lewith G, MacPherson H, Foster NE, Sherman KJ, Irnich D, Witt CM, Linde K; Acupuncture Trialists' Collaboration. Acupuncture for Chronic Pain: Update of an Individual Patient Data Meta-Analysis. J Pain. 2018 May;19(5):455-474.

CODE DE SANTÉ PUBLIQUE

DGCCRF et exercice illégal de l'acupuncture

Une mise en garde de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a été émise ce 18 décembre 2019 en ce qui concerne les « médecines non conventionnelles » (encore appelées « alternatives », « parallèles », « naturelles » ou douces »)²².

Cela regroupe plusieurs centaines de pratiques dont l'homéopathie, l'acupuncture, la mésothérapie et l'ostéopathie. Ces pratiques non conventionnelles ne sauraient se comparer, ni se substituer, à la médecine proprement dite, bien que pouvant être utilisées en complément de soins. Le recours à ces médecines non conventionnelles dans plusieurs pays de l'Union européenne est de l'ordre de 20 à 50 %. En France, ce sont 4 Français sur 10 qui en font usage.

La majorité des praticiens exercent plusieurs disciplines. Il s'agit souvent d'auto-entrepreneurs issus pour la plupart du secteur de la santé, comme certains infirmiers ou aide-soignants après avoir entrepris une reconversion professionnelle. Ils consultent individuellement ou en cabinet pluridisciplinaire afin de mutualiser leurs moyens. La quasi-totalité de ces professionnels ont suivi, avant d'exercer, des formations, de nature très variable, allant du simple week-end (en présentiel ou à distance) à plusieurs années de scolarité. Certains commercialisent également des produits aux allégations thérapeutiques ou encore des compléments alimentaires ou des huiles essentielles.

Le code de la santé publique prévoit de potentielles sanctions pénales en cas d'exercice illégal de la médecine par des praticiens non conventionnels.

Des contrôles de la DGCCRF ont eu lieu.

Les investigations de la DGCCRF menées en 2018 ont montré que plus des deux tiers des 675 praticiens contrôlés présentaient au moins un manquement.

Les contrôles ont porté sur le respect des règles en matière d'information sur les tarifs et sur la nature des prestations proposées.

Les manquements les plus courants étaient des défauts d'information, mais aussi, dans certains cas, des pratiques commerciales trompeuses (allégations thérapeutiques ou « de santé », non justifiées par les professionnels, qualifications mises en avant susceptibles d'induire en erreur ou non justifiées) voire présentant des risques pour les patients (car elles peuvent entraîner une « perte de chance » liée au non-recours des patients à des soins médicaux).

Sur 675 praticiens inspectés en 2018, « 460 étaient en infraction », avec « au moins un manquement », selon un rapport rendu public cette semaine par la répression des fraudes, qui a contrôlé des naturopathes, des aromathérapeutes, des hypnothérapeutes, des acupuncteurs, des auriculothérapeutes et des réflexologues.

Il s'agissait « majoritairement de défauts d'information, mais aussi dans certains cas de pratiques commerciales trompeuses voire présentant des risques », poursuit la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

Sur ce total, « près d'une quinzaine de signalements ont été transmis au procureur de la République » pour « exercice illégal de la médecine » ou « usurpation de titres ».

Les deux-tiers de ces signalements concernaient des acupuncteurs. D'autres portaient sur « des auriculothérapeutes et des professionnels exerçant l'hydrothérapie du côlon ».

Et voici déjà un jugement mis en délibéré ce jeudi 3 septembre 2020 pour un Berjallien en Isère. Le tribunal a signifié la sanction : 1500 euros d'amende avec sursis, c'est-à-dire qu'il ne paiera cette somme qu'en cas de nouvelle infraction dans les 5 ans²³.

22. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Médecines non conventionnelles. [Consulté le 06/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/medecines-non-conventionnelles>.

23. Loizeau C. 1500 euros d'amende avec sursis pour l'acupuncteur berjallien jugé pour exercice illégal. France bleu Isère. [Consulté le 06/09/2020]. Disponible à l'URL : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/1-500-euros-d-amende-avec-sursis-pour-l-acupuncteur-berjallien-juge-pour-exercice-illégal-de-la-1599136353>.

24. Arrêté du 20 octobre 2016 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016. Légifrance. [Consulté le 06/09/2020]. Disponible à l'URL : https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037363769?isSuggest=true.

QUESTION/RÉPONSE

Dr Jean-Marc Stéphane

Du bon usage de la cotation de l'acte d'acupuncture en secteur 1

Question d'un adhérent en secteur 1 : comment coter un acte d'acupuncture ?

La convention 2016-2021 va s'achever, et déjà se profilent les nouvelles négociations conventionnelles avec son lot de surprises.

Quoi qu'il en soit pour nous, la valeur dérisoire du QZRBO01 (18€) ne risque pas de changer. Pour rappel, ce code s'applique dans les indications suivantes : 1. traitement adjuvant et de deuxième intention chez l'adulte en ce qui concerne les nausées et vomissements en alternative thérapeutique ; 2. traitement antalgique en association à d'autres traitements ; 3. traitement dans le syndrome anxiodépressif en association avec un programme de prise en charge globale ; 4. aide au sevrage alcoolique et tabagique. Bref, cela concerne une grande partie de notre champ d'activité, surtout en ce qui concerne la douleur et la sphère psychiatrique. Néanmoins, et nous le savons tous, l'acte d'acupuncture est un acte diagnostique et thérapeutique qui nécessite un traitement bien plus complexe et long que ces quatre indications. Et de ce fait, il sera bien souvent nécessaire de réaliser en sus un acte non remboursable (ANR) décrit par l'article 66 de la convention²⁴ qui spécifie : « Lorsque le médecin réalise des actes ou prestations non remboursables par l'assurance maladie, ce dernier n'établit pas de feuille de soins ni d'autre support, conformément à l'article L. 162-4 du code de la sécurité sociale. Dans les situations où le médecin réalise des actes ou prestations remboursables et non remboursables au cours de la même séance, il porte les premiers sur la feuille de soins et les seconds sur un support différent ». En clair, quelque soit votre mode d'exercice, secteur 1, secteur 2 ou optam, n'hésitez pas à utiliser cet article 66.

Pour répondre donc à la question de notre adhérent, il faut considérer qu'en pratique, il y a trois cas de figure pour un médecin du secteur 1.

Premier cas : le patient passe par le parcours de soins coordonné. Le médecin traitant vous envoie son propre patient avec un courrier pour demande d'Avis Ponctuel de Consultant. Vous avez donc la possibilité de coter un APC (50 €) remboursable entièrement par la caisse primaire de sécurité sociale. Vous devez vous engager à lui envoyer une lettre en retour avec vos conclusions

et propositions thérapeutiques. Vous ne devez pas avoir reçu le patient dans les 4 mois précédant l'avis ponctuel de consultant et ne pas le revoir dans les 4 mois suivants pour la même pathologie. Ce qui veut dire que si vous le revoyez quatre mois plus tard, l'APC ne pourra s'appliquer que dans le strict cadre d'une autre pathologie ou autres symptômes. En pratique, si vous émettez un APC pour la thérapie acupuncturale d'une crise de migraine, le second APC pour le même patient, je le répète, ne devra pas concerner la migraine, mais bien une autre pathologie. Si dans votre proposition thérapeutique, vous préconisez des soins itératifs, il s'agira au médecin traitant de l'appliquer ou d'adresser son patient avec votre protocole vers un autre médecin acupuncteur. Mais comme vous le savez, du fait de la pénurie des médecins acupuncteurs, le patient pourra se tourner vers vous pour renouveler une séance que vous coterez cette fois QZRBO01 ou G ou GS. Vous trouverez sur le site www.acumedsyn.org, à la rubrique informations praticiens (accès réservé) quelques lettres types de retour et modalités d'application.

Deuxième cas : vous êtes le médecin traitant du patient et souhaitez lui faire bénéficier d'acupuncture. Vous ne pouvez pas de ce fait appliquer un APC, juste une consultation ou acte technique remboursé.

Troisième cas : vous n'êtes pas le médecin traitant du patient qui vient de lui-même avoir votre avis pour un traitement acupunctural. Il est possible alors de cocher la case médecin traitant de substitution qui lui permettra aussi d'avoir le remboursement de sa consultation.

Et quelque soit le cas de figure, ne pas oublier que si vous utilisez un acte ou une technique non remboursable par l'assurance maladie, comme par exemple la moxibustion, l'électroacupuncture, la pose d'aiguille d'auriculothérapie, etc. même dans le cadre d'un acte APC ou GS ou QZRBO01, il est possible de faire une facture à part pour l'acte non remboursable (ANR) décrit par l'article 66 de la convention.

Enfin dernier cas de figure : la possibilité d'utiliser la lettre clé MCG (majoration de coordination). Lors de soins itératifs (tous les 15 jours ou les mois), il est possible d'appliquer une majoration de coordination (MCG =5€) qui s'additionne à l'acte GS ou G, soit 30 € remboursés au patient. Mais là aussi, vous devez procéder à chaque consultation à un retour d'informations au médecin traitant.

VOYAGE D'ÉTUDES

A la découverte de la médecine traditionnelle thaïlandaise du 12 janvier au 23 janvier 2020**Dr Florence Paturel,**
Vice-Présidente
du Syndicat National des
Médecins Acupuncteurs
de France (SNMAF)

Après avoir découvert la médecine coréenne et ses particularités telles que les micro-systèmes des faces externes et internes de la main, notre petit groupe de médecins et sage-femme sous la houlette du Docteur Robert Andrei, a décidé de découvrir la médecine traditionnelle thaïlandaise. Sa richesse est aussi remarquable et nous allons, grâce à un parcours de onze jours, en observer les multiples facettes.

Arrivés à Bangkok le dimanche 12 janvier, nous avons dès le lundi 13 janvier commencé nos visites.

Le quartier de Khet Samphanthawong nous a permis de visiter l'hôpital de médecine traditionnelle, le Thian Fah Foundation Hospital et son bâtiment entièrement dédié à l'acupuncture. A notre étonnement il détient en son sein un temple bouddhiste.

De multiples pharmacies environnantes permettent l'achat de plantes, aiguilles, moxas, ailerons de requins et autres produits qui nous sont totalement inconnus. De multiples officines privées proposent des traitements en acupuncture et moxas pour toutes sortes de maux.

Nous prenons ce soir-là le train de nuit qui relie Bangkok à Chang Mai à 900 km au nord.

Notre hôtel tenu par une japonaise spécialisée en diététique thaïlandaise, nous enseigne les 5 éléments et ses 5 saveurs grâce à un cours de diététique appliquée, un des piliers de la médecine traditionnelle thaïlandaise. La cuisine thaïlandaise est mondialement reconnue pour sa saveur mais aussi pour ses vertus thérapeutiques.

De l'usage médicinal des herbes thai

La citronnelle contient une huile volatile qui agit comme diurétique, carminatif, antigrippe, et antiseptique.

Le citron contient de l'héspéridine et de la narangine, anti-inflammatoires. Ses propriétés sont antitussives, antigrippales et stomachiques.

La menthe est antiseptique, anesthésiante, carminative, diaphorétique et digestive.

Le basilic thaïlandais carminatif, diaphorétique et digestif... citons également pêle-mêle le poivre, le basilic sacré, le turmeric, le piment, le cumin, l'ail et le gingembre qui ont sensiblement les mêmes vertus.

Le galanga est antirhumatismal.



Les pharmacies

Wok
de légumes

Localisation des points par cartographie locale

La thérapeute locale
en pleine action

Une des vertus de la cuisine thaïlandaise réside dans son parfait respect des 5 éléments et des 5 saveurs. Nous avons systématiquement incorporé acidité, amertume, sucré, piquant et salé sans qu'aucune saveur n'écrase l'autre. La cuisson au wok des légumes finement coupés permet d'en conserver les vertus. Aucun dessert à part des fruits n'est proposé. La population dans son ensemble est très mince.

Le 15 janvier, à 5 h du matin, nous visitons un marché de paysans des montagnes qui vendent des plantes médicinales. Notre guide, un ancien moine, spécialisé en botanique nous explique pendant deux heures les vertus des produits vendus sur les étals. Nous visitons ensuite le jardin de Khum Lanna, et Song, notre botaniste, nous détaille les propriétés du tamarin pour la constipation, de la carambole pour les calculs rénaux, du volubilis pour lutter contre le blanchiment des cheveux. Nous y cueillons successivement chacune des plantes ou fruits rencontrés pour les goûter. Dans l'après-midi, nous consacrons 3 heures à l'initiation aux soins en acupression et à la localisation des points à l'aide des différentes cartographies.

Visite de la Araska Tea Plantation

Le thé a une place toute particulière dans la médecine thaïlandaise, il est abondamment consommé, blanc, vert, noir, fumé. Pour comprendre les différentes vertus du thé en fonction de sa couleur, de sa durée de cuisson, séchage ou fermentation, il nous est proposé de cueillir du thé vert et d'assister à sa double cuisson. Ses vertus antioxydantes et tonifiantes nous sont expliquées à la ferme.

Nous allons ensuite rendre visite à une thérapeute locale renommée pour la qualité de ses soins tant manuels que phytothérapeutiques. Cette dame cultive ses propres plantes et en extrait après cuisson une huile essentielle. Les patients viennent de toute la région pour se faire soigner.

Le Bangkok Metropolitan Hospital

Nous quittons ensuite le Nord pour revenir à Bangkok et visiter le Bangkok Metropolitan Hospital.

Nous y rencontrons le docteur Sutat Pattaravoratham, chef de service de rééducation de l'hôpital. Cette visite se déroule en deux parties.

Une partie théorique qui nous permet de comprendre que l'acupuncture en Thaïlande est en phase de croissance, avec un fort investissement depuis vingt ans. Les médecins sont formés en Chine pendant trois mois ; 300 nouveaux acupuncteurs sont formés chaque année. Il y a trente-sept écoles d'acupuncture en Thaïlande, et 1 900 médecins acupuncteurs à ce jour.

●●● VOYAGE D'ÉTUDES

Dans les hôpitaux thaïlandais comme en Europe le coût du matériel se pose. A ce titre nous avons pu constater que le matériel d'acupuncture est très peu cher. La participation financière des patients suffit à acheter tout le matériel d'acupuncture de l'hôpital, ce qui résout une problématique budgétaire d'équilibre des soins comme partout dans le monde. Dans cet hôpital les consultations ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale thaïlandaise. Par ailleurs, ils prescrivent beaucoup de phytothérapie car depuis de nombreuses années, tout a été fait pour standardiser la qualité des plantes utilisées.

De nombreuses études permettent de vérifier l'efficacité de la méthode utilisée. De nombreux enseignants viennent régulièrement de Chine pour former les médecins.

Nous assistons ensuite à plusieurs consultations, les patients sont allongés sur des lits séparés par des rideaux. Les aiguilles utilisées sont bien sûr stériles et le médecin pique très souvent le 20VG (*baihui*) associé aux points hors-méridiens *shishencong*, à notre grande surprise. Contrairement à ce que nous faisons en Europe, les aiguilles sont enfoncées bien plus profondément qu'en France, ils utilisent beaucoup les points *ashis*, prennent très peu les pouls. Nous avons un débat assez long pour comprendre cet aspect technique si différent du nôtre.

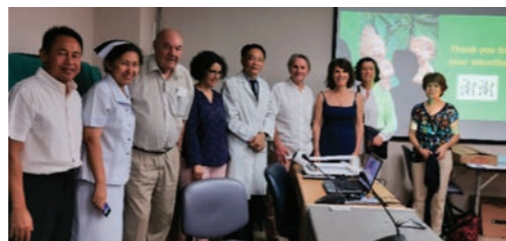
Le 22 janvier nous rencontrons le docteur Samart, médecin spécialisé en acupuncture dans le privé. Il est spécialisé en maladies auto-immunes, médecine interne et néphrologie. Nous serons tour à tour ses patients, afin de percevoir les différences en termes de soins acupuncturaux. Une fois de plus nous avons un long débat sur le choix des aiguilles, leur emplacement, leur profondeur et leur maniement tout au long du soin.

L'électroacupuncture a une place prépondérante dans ce cabinet médical comme partout en Asie, ayant fait la preuve de sa supériorité sur l'acupuncture seule comme de nombreuses études l'objectivent.

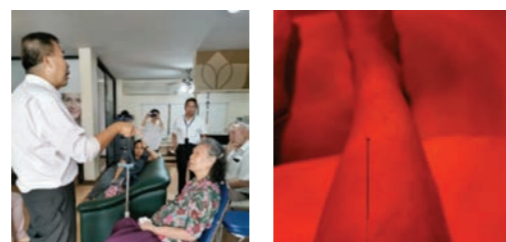
De nombreux patients attendent leur tour et nous assistons à plusieurs consultations et constatons à notre étonnement que les infrarouges sont largement utilisés en acupuncture en Thaïlande. Ceci fait à nouveau débat au sein du groupe afin de comprendre l'utilité des infrarouges en acupuncture.

Le coût de la consultation est de 60 euros environ (pour information le smic est de 250€ environ).

Ce voyage d'études a permis des rencontres multiples qui ont donné lieu à de nombreux échanges et débats au sein du groupe et avec les spécialistes rencontrés. Chaque facette de la médecine thaïlandaise que nous avons pu observer se complète, et nous ouvre à de nouvelles perspectives thérapeutiques au sein de nos cabinets au service de nos patients. ●



Consultations hospitalières



Une stagiaire cobaye, la salle d'attente et le rayonnement infrarouge



L'équipe des stagiaires

L'Assemblée Générale 2020 du SNMAF

Cette année, l'AG aura lieu à Rouen le samedi 21 novembre 2020 à 13h à la Faculté de Médecine - UFR Santé, Bâtiment Stewart, rue du Professeur W-M Stewart - 76000 Rouen

Ordre du jour

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Renouvellement du CA et du Bureau
4. Bilan de l'année 2020
5. Relations avec les autres structures de l'Acupuncture (FAFORMEC, CNP-MA, CFA-MTC, Collège des Enseignants du DIU et de la capacité, Revues)
6. Relations avec les non-médecins
7. Exercice illégal de la médecine acupuncturale et de la médecine chinoise
8. Questions diverses

Il est possible d'utiliser ce pouvoir à découper ou recopier si vous ne pouvez être présent le jour de l'AG ou l'envoyer par courriel au Secrétaire Général du SNMAF le Dr Yunsan Meas à l'adresse yunsan@meas.fr.

POUVOIR

Je, soussigné :

A jour de mes cotisations au SNMAF

Demeurant :

Donne pouvoir au Dr :

Afin de me représenter et participer aux votes de l'Assemblée Générale du SNMAF.

Je souhaite poser la ou les questions suivantes :

Fait le : à

Signature :

TABLE RONDE

Les XXIII^{es} journées de la FA.FOR.MEC 2020

Notez dans vos agendas la date des prochaines journées de la FA.FOR.MEC qui auront lieu les 20 et 21 novembre 2020 à la Faculté de Médecine – UFR Santé, Bâtiment Stewart, rue du Professeur W-M Stewart – 76000 Rouen. Le thème : « L'Acupuncture, une médecine intégrée ? ». Ces journées médicales s'articuleront autour de plusieurs domaines : soins de support en oncologie, douleurs, céphalées-migraines, gynéco-obstétrique et perspectives d'avenir de l'acupuncture. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <https://www.faformec-rouen2020.fr/>. Une table ronde est proposée le samedi après-midi : Perspectives d'avenir de l'acupuncture. Venez nombreux. ■



PETITE ANNONCE

Local professionnel de 80 m²

A louer quartier théâtre parc des sports à Narbonne (France, Occitanie, Aude) : Un local professionnel de 80 m² situé au 1^{er} étage d'une petite résidence moderne. Ancien cabinet de deux médecins, il comporte actuellement : une salle d'attente, deux bureaux, trois box, toilettes privées et dépendances, recloisonnable au besoin. Il dispose de trois places de parking privé dans le grand parking de la résidence, et bénéficie d'une situation privilégiée près du centre mais aussi de la sortie autoroute A9. A proximité se trouvent une banque et des commerces.

Tarif : 790 € toutes charges comprises.

Contact : bernardverdoux@gmail.com

LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 95€*

- Elle représente le seul moyen pour poursuivre les nombreuses actions engagées par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.
- Cette cotisation est **déductible**
- Elle est valable **un an**
- Elle est indispensable pour figurer dans l'annuaire internet du syndicat

Votre chèque ** doit être libellé à l'ordre du SNMAF et est à adresser au :

Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France

Domus Medica
79, rue de Tocqueville 75017 Paris

* 45€ pour les confrères retraités, pour les confrères en première année d'installation et pour les médecins acupuncteurs à activité salariée exclusivement.

** Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Email :

Votre adresse courrielle sera utilisée exclusivement que pour les envois du syndicat et ne sera ni communiquée ni vendue.

Il est possible de s'abonner à la revue "Acupuncture & Moxibustion" selon deux options :

60 € (2 numéros/an au format numérique PDF)

85 € (format numérique PDF et format papier port inclus)

Chèque à libeller séparément à l'ordre de "Acupuncture & Moxibustion"